

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Château-Chinon

Département de la Nièvre

COMMUNE DE LUZY

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 Janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY se sont réunis salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Jocelyne GUERIN, Maire.

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – CHARMONT Jacques – DUBUC Françoise - DESRAYAUD Jean-Claude – ANDRIOT Michèle - GONIN Gilles – PAPONNEAU Joëlle – DESCOURS Thierry - DUBRESSON Anne-Marie – MARTIN Louis - BAUDRAND Georges – ESCALHAO Georges - GUICHARD Brigitte – GENDRE François - KOERPER BERGER Manuelle – LEMAITRE Ginette.

Secrétaire de séance : Gilles GONIN

Muriel BONNEAU a donné procuration à Jocelyne GUERIN
Sylvie DELAVELLE a donné procuration à Georges BAUDRAND
Marc GUYOLLOT a donné procuration à Anne-Marie DUBRESSON

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Convocations adressées le 17 Janvier 2019
Compte-rendu affiché le 23 Janvier 2019
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

N° 004

OBJET : Projet éolien Lentefaye-Sud.

Compte-tenu que dans le cadre de la nouvelle étude pour un nouveau projet la commune de LUZY n'est plus concernée, et que toutes les délibérations et les engagements pris dans le cadre du projet initial sont rendus caduques, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'annulation de toutes les décisions liées à l'ancien projet.

VOTE :

Unanimité des membres présents ;

- Nombre de présents : 16

- Nombre de votants : 19

- Voix pour : 19

- Voix contre : /

- Abstention(s) : /

Les délibérations concernées sont :

- n° 030/2015 du 13 avril 2015 ayant pour objet : Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Luzy.
- n° 071/2015 du 25 novembre 2015 ayant pour objet : Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Luzy – Choix des variantes.
- n° 072/2015 du 25 novembre 2015 ayant pour objet : Constitution de servitudes et/ou de droit d'emphytéose sur les terrains/chemins communaux et l'utilisation des voiries communales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Luzy – *délibération également annulée par jugement du Tribunal Administratif de Dijon en date du 14 avril 2017.*

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'annuler toutes les décisions liées à l'ancien projet ;
- d'assister, dans la mesure du possible, aux réunions concernant le nouveau projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/01/2019